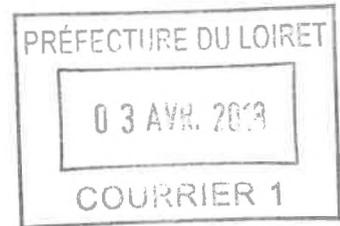




COMITE SYNDICAL

Du 23 mars 2018

Délibération n° 4



Objet : Affectation et reprise des résultats 2017

Étaient présents :

Madame LECLERC, Messieurs NERAUD, GARNIER, BRAUX, LELEVE, MARTINET, MEYER (suppléant de Monsieur LELEVE),

Étaient excusés :

Madame GALZIN, Messieurs MALBO, THIBERGE.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs DEVOS (payeur départemental), NEVO (référént territorial de la DSAC Ouest), VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

Vu le rapport n° 4 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

Exposé

L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux expose les modalités de détermination d'affectation et de reprise des résultats. Dans le respect de ces dispositions il vous est proposé d'affecter le résultat ainsi qu'il suit.

I - LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CORRIGÉ : + 58 986, 88 €

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Solde de l'exercice : + 58 592,20 €

Il correspond à la différence entre les titres émis et les mandats émis :

➤ Titres émis : 1 852 073,46 €
➤ Mandats émis : 1 793 481,26 €

Résultat de l'exercice N-1 : 394,68 €

Résultat corrigé cumulé : + 58 986,88 €

II - LE SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : - 25 359,11 €

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de l'exercice : - 24 469,86 €

Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis :

➤ Titres émis : 3 201 634,00 €

➤ Mandats émis : 3 226 103,86 €

Résultat reporté en recettes (N-1) : 419 250,13 €

Restes à réaliser en dépenses : 420 139,38 €

Résultat corrigé - 25 359,11 €

III- Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2017, soit 58 986,88 € :

- ✓ À la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement soit 25 359,11 € arrondi à 25 359 € au compte 1068 ;
- ✓ Pour le solde soit 33 627,77 € arrondi à 33 627 € en report à nouveau au compte 002 en recettes de fonctionnement du BP 2018.



Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

ARTICLE UNIQUE :

D'affecter le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2017, soit 58 986,88 € :

- ✓ À la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement soit 25 359,11 € arrondi à 25 359 € au compte 1068 ;
- ✓ Pour le solde soit 33 627,77 € arrondi à 33 627 € en report à nouveau au compte 002 en recettes de fonctionnement du BP 2018.

(adopté)

Le Président du Syndicat Mixte

Frédéric NERAUD